selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 10.24.2014

Acétate d'argent, saturé

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et le fournisseur du produit et de l'entreprise

Nom du produit: Acétate d'argent, saturé

Fabricant / fournisseur Numéro d'article: SA4100SS

Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation: Laboratoire

Détails du fabricant:

AquaPhoenix Scientific, Inc. 860 Gitts Run Road Hanover, PA 17331 1-717-632-1291

Numéro de téléphone de secours:

ChemTel: (24-heures)

+1(800)255-3924

+1(813)248-0585 (International)

SECTION 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange:

Substance ou mélange non dangereux.

Mentions d'avertissement : Aucun(e)

Mentions additionnelles de danger:

Aucun(e)

Déclaration de mise en garde:

Si une consultation médicale est nécessaire, montrer le contenant du produit ou l'étiquette au médecin. Garder hors de la portée des enfants. Lire l'étiquette avant l'utilisation.

Autre classification non SGH:

Aucun(e)

SECTION 3: Composition/Informations relatives aux ingrédients

Ingrédients:

Ingrédients:		
CAS 563-63-3	Acétate d'argent	0.5 %
CAS 7732-18-5	Eau désionisée	99.5 %
		Pourcentages par poids

SECTION 4: Mesures de premiers soins

Description des mesures de premier secours

Après l'inhalation :

Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable. Déplacer la personne incommodée, à l'air frais. Administrer de la respiration artificielle, si nécessaire. En cas de difficultés respiratoires, administrer de

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 10.24.2014

Acétate d'argent, saturé

l'oxygène. Consulter un médecin en cas de toux ou d'autres symptômes.

Après contact avec la peau :

Rincer la peau exposé doucement avec de l'eau et du savon pendant au moins 15 à 20 minutes. Consulter un médecin si l'inconfort ou l'irritation persiste.

Après contact avec les yeux :

Protéger l'<u>|</u>il non exposé. Rincer les yeux exposé doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Retirer les lentilles de contact si possible, pendant le rinçage. Consultez un médecin si l'irritation persiste ou en cas d'inquiétude.

Après ingestion :

Rincer abondamment la bouche. Ne PAS faire vomir. Faire boire de petites gorgées d'eau aux personnes exposées. Consulter un médecin si l'irritation, l'inconfort ou le vomissement persiste. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés:

Irritation. Nausée. Mal de tête. Des difficultés respiratoires.

Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis:

Si un médecin est consulté, lui montrer la FDS du produit. Le médecin doit traiter en fonction des symptômes.

SECTION 5: Mesures à prendre pour lutter contre le feu

Agent d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Utiliser les agents extincteurs appropriés pour les matières combustibles adjacentes ou pour les sources d'allumage. Utiliser de l'eau, une substance chimique sèche, une mousse chimique, du dioxyde de carbone ou une mousse résistant à l'alcool.

Agents d'extinction non appropriés: Aucun(e)

Dangers spéciaux dus à la substance ou au mélange:

Les produits de combustion peuvent inclure des oxydes de carbone ou autres vapeurs toxiques. La décomposition thermique peut provoquer le dégagement de gaz irritants et de vapeurs.

Conseil pour pompiers:

Équipement de protection:

Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH.

Informations supplémentaires (précautions):

Écarter du feu les contenants de produits ou les arroser d'un jet d'eau pour les garder au frais comme mesure de protection, lorsque possible. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et un équipement résistant aux explosions. Éviter de produire de la poussière ; la poussière fine dispersée dans l'air à des concentrations suffisantes et en présence d'une source d'inflammation constitue un risque potentiel d'explosion de poussières. Éviter de respirer les gaz, les vapeurs, les poussières, les brumes, les émanations, les aérosols. Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements.

SECTION 6: Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence:

Porter l'équipement de protection. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et un équipement résistant aux explosions. S'assurer que les systèmes de traitement de l'air sont opérationnels. Assurer une ventilation adéquate.

Précautions environnementales:

Prévenir l'écoulement dans les canaux, les égouts et autres cours d'eau. Recueillir la terre contaminée pour la caractérisation selon la Section 13. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement.

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 10.24.2014

Acétate d'argent, saturé

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Conserver dans des conteneurs fermés appropriés pour l'élimination. Porter des lunettes de sécurité, des gants et des vêtements de protection. Toujours appliquer les réglementations locales. Voir Section 8. Les dépôts de poussière ne doivent pas s'accumuler sur les surfaces, car ceux-ci peuvent former un mélange explosible s'ils sont libérées dans l'atmosphère en concentration suffisante. Éviter la dispersion de poussière dans l'air. Recueillir les solides sous forme de poudre à l'aide d'un aspirateur avec filtre HEPA. Évacuer le personnel dans des zones non dangereuses.

Référence à d'autres sections: Aucun(e) SECTION 7: Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Minimiser la génération et l'accumulation de poussière. Suivre les procédures d'hygiène lors de la manipulation de matières chimiques. Voir Section 8. Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques. Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements.

Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:

Entreposer à l'écart des matières inflammables. Protéger contre le gel et les dommages matériels. Conserver à l'écart des aliments et breuvages. Assurer la ventilation des réservoirs. Éviter l'entreposage près de la chaleur extrême, des sources d'allumage ou des flammes ouvertes. Store in cool, dry conditions in well sealed containers. Entreposer avec des risques similaires.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle









Paramètres de contrôle: 563-63-3, Acétate d'argent, MPT 0,010000 mg/m3 É,-U, Limites

d'exposition professionnelle (OSHA) - Tableau des limites de Z-1 pour les

principaux Contaminants atmosphériques.

563-63-3, Acétate d'argent, MPT 0,010000 mg/m3 É,-U, ACGIH Valeurs limites du seuil (VLS) .

Contrôles techniques appropriés:

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement. Assurer une ventilation par aspiration ou autre moyen technique pour maintenir les concentrations de vapeur et d'émanations en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail (Occupational Exposure Limits-OELs) indiquées ci-dessus. Il est recommandé que tous les équipements de contrôle de la poussière, comme les systèmes de ventilation des gaz d'échappement et de transport interne des matières impliquées dans la manipulation de ce produit comportent des évents anti-explosion, un système de suppression d'explosion, ou un environnement faible en oxygène. Veiller à ce que les systèmes de traitement des poussières (conduites d'évacuation, capteurs de poussières, récipients et matériel de traitement) soient conçus de manière à empêcher la pénétration de poussières dans la zone de travail, (c.-à-d., il n'y a pas de fuite provenant de l'équipement). Utiliser sous une hotte à vapeurs chimiques.

Protection respiratoire:

Non requis dans des conditions d'utilisation normales. Quand l'évaluation des risques l'indique, le port d'appareil respiratoire est approprié. Utiliser un masque facial complet avec ses cartouches de respirateur combinées polyvalentes N100 (US) ou de type P3 (EN 143) comme relève aux systèmes de contrôle techniques. Toujours utiliser un appareil de protection respiratoire homologué par le NIOSH lorsque nécessaire.

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 10.24.2014

Acétate d'argent, saturé

Protection de la peau: Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance.

Choisir un matériau de gants en fonction des taux de perméabilité et de la dégradation. Jeter les gants contaminés après utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Utiliser une technique de retrait des gants sans toucher la surface extérieure. Éviter le contact de la peau avec des gants utilisés. Porter des vêtements de

protection.

Protection oculaire: Utiliser un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon

les normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) ou EN 166 (UE). Les lunettes de sécurité représentent une protection oculaire

adéquate.

Mesures générales d'hygiène: Effectuez un entretien de routine. Se laver les mains avant les pauses de

travail et à la fin du travail. Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Apparence (état physique, couleur):	Liquide clair et incolore	Limite d'explosion inférieure: Limite d'explosion supérieure:	Non déterminé Non déterminé	
Odeur :	Inodore	Pression de vapeur à 20 °C:	Non déterminé	
Seuil d'odeur:	Non déterminé	Densité de la vapeur:	Non déterminé	
Valeur pH:	Non déterminé	Densité relative: Non déterminé		
Point de fusion / congélation:	Environ 0 °C	Solubilités:	Aucun(e)	
Point d'ébullition / plage d'ébullition:	Environ 100 °C	Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé	
Point d'éclair (creuset fermé):	Non déterminé	Température d'auto- inflammation:	Non déterminé	
Taux d'évaporation:	Non déterminé	Température de décomposition:	Non déterminé	
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non déterminé	Viscosité: a. Cinématique: Non déterminé b. Dynamique: Non déterminé		
Densité à 20°C:	Non déterminé			

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité:

Stable sous des conditions normales.

Stabilité chimique:

Stable sous des conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses:

Aucune en cas de traitement normal.

Conditions à éviter:

Matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles:

Acides forts. Agents comburants.

Produits de décomposition dangereux: Aucun(e)

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 10.24.2014

Acétate d'argent, saturé

SECTION 11: Informations toxicologiques

Toxicité aiguë: Aucun(e)

Toxicité chronique: Aucune information additionnelle.

Corrosion/irritation de la peau: Aucune information additionnelle.

Dommages/irritations oculaires sévères: Aucune information additionnelle. **Sensibilisation respiratoire ou de la peau**: Aucune information additionnelle.

Cancérogénicité:

OSHA: Aucun composant de ce produit présent à des concentrations supérieures ou égales à 0,1 % n'a été identifié comme substance cancérigène probable, possible ou reconnue pour l'homme par l'OSHA.

Mutagénicité cellulaire germinale: Aucune information additionnelle.

Toxicité reproductrice: Aucune information additionnelle.

STOT exposition simple et répétée: Aucune information additionnelle.

Informations toxicologiques supplémentaires:

Aucune information additionnelle.

SECTION 12: Informations écologiques

Écotoxicité No additional information.

Persistance et dégradabilité: Aucune information additionnelle.

Potentiel bioaccumulatif: Aucune information additionnelle.

Mobilité dans le sol: Aucune information additionnelle.

Autres effets indésirables: Aucune information additionnelle.

SECTION 13: Précautions pour l'élimination

Recommandations pour la mise à disposition des déchets.:

Contacter une entreprise agrée d'élimination de déchets cette substance pour l'élimination. Éliminer les contenants vides comme produits non utilisés. Le produit et ses contenants ne doivent pas être éliminés avec les ordures ménagères. Il est de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux réglementions applicables (US 40CFR262.11). Les producteurs de déchets chimiques doivent déterminer si un produit chimique est classé comme déchet dangereux. Il est de la responsabilité des producteurs de déchets chimiques de consulter les règlements sur les déchets dangereux locaux, régionaux et nationaux. Assurer une classification complète et exacte.

SECTION 14: Informations relatives au transport

US DOT (Département des transports américain)

N° UN:

ADR, ADN, DOT, IMDG, IATA Non réglementé

Exception quantité limitée: Aucun(e)

En vrac: Non-vrac:

Quantité à declarer (s'il y a lieu): Aucun(e) Quantité à declarer (s'il y a lieu): Aucun(e)

Nom d'expédition approprié: Non Nom d'expédition approprié: Non

réglementé. réglementé.

Classe de risques: Aucun(e) Classe de risques: Aucun(e)

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 10.24.2014

Acétate d'argent, saturé

Groupe d'emballage: Non réglementé. Polluant maritime (s'il y a lieu): Aucune

information additionnelle.

Commentaires: Aucun(e)

Groupe d'emballage: Non réglementé. Polluant maritime (s'il y a lieu): Aucune

information additionnelle.

Commentaires: Aucun(e)

SECTION 15: Informations réglementaires

États-Unis (É.-U.)

Section 311/312 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Section 313 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):

563-63-3 Acétate d'argent.

RCRA (Code de déchets dangereux):

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

TSCA (loi américaine relative au contrôle des substances toxiques) :

Tous les ingrédients sont listés.

CERCLA (Loi sur la responsabilité et l'indemnisation à la suite de dommages causés à l'environnement):

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Proposition 65 (Californie):

Produits chimiques connus pour causer des cancers:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les femmes:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les hommes:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Produits chimiques connus pour leur toxicité affectant le développement humain:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Canada

Liste intérieure de substances (DSL) :

Tous les ingrédients sont listés.

SECTION 16: Informations supplémentaires

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits contrôlés et la FS contient tous les renseignements requis par les règlements sur les produits contrôlés. Remarque. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail. L'utilisateur doit tenir compte des informations relatives aux risques pour la santé et pour la sécurité dans le présent document et prendre les précautions requises pour un travail individuel pour en instruire les employés et mettre au point des procédures de travail garantissant un environnement de travail sécuritaire. Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Toutefois, comme les conditions de manutention et d'utilisation échappent à notre contrôle, nous ne saurions garantir les résultats et déclinons toute responsabilité pour les dommages causés par

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 10.24.2014

Acétate d'argent, saturé

l'utilisation de cette matière. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à cette matière.

NFPA: 1-0-0 **HMIS**: 1-0-0

SGH texte complet des énoncés: Aucun(e)

Abréviations et acronymes:

IMDG	Code maritime	international	pour les	s marchandises	dangereuses.

IATA Association internationale du transport aérien.

GHS Système global harmonisé de classification et étiquetage de produits chimiques.

ACGIH Colloque américain des hygiénistes industriels gouvernementaux

CAS Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society).

NFPA National Fire Protection Association (Agence américaine de protection contre les incendies) (É.-U.).

HMIS Système d'identification des matières dangereuses (É.-U.).

WHMIS Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) (Canada).

DNEL Dérivé, niveau sans effet (REACH).

PNEC. Concentrations estimées sans effet (REACH).

CFR Code des règlements fédéraux (É.-U.)

SARA Loi portant sur la modification et la reconduction du Fonds spécial pour l'environnement (É.-U.).

RCRA. Loi sur la conservation et la remise en état des ressources (E-U).

TSCA. Loi américaine sur les substances toxiques (É.-U.)

NPRI Inventaire national des rejets de polluants (Canada).

DOT US Department of Transportation.